



MATINALE DES RISQUES PRO RESTAURATION COLLECTIVE 19 février 2015

Les Matinales des Risques Pro





NOTRE PROGRAMME REGIONAL D'ACTIONS POUR LA SANTE AU TRAVAIL 2014 - 2017













Languedoc-Roussillon



Service Social Languedoc Roussillon







Notre mission : assurer la santé et la sécurité au travail, promouvoir une démarche pérenne de prévention

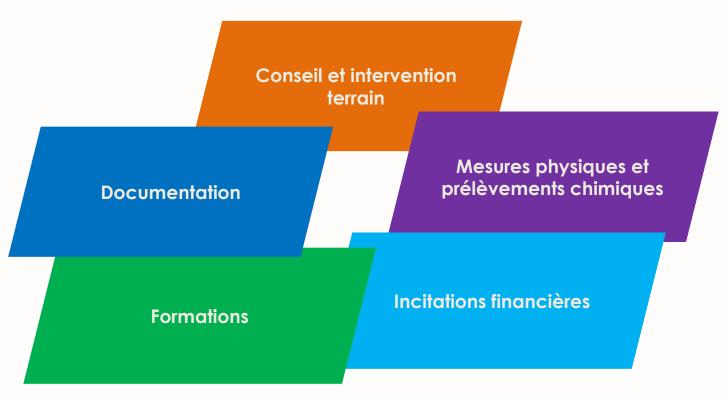
- ➤ Prévenir les risques professionnels et engager les entreprises dans la prévention
- ➤ Développer et coordonner la prévention des AT/MP :
 - •En vue de réduire l'exposition des salariés aux risques
- ➤ Cibler les risques majeurs :
 - •Prévenir en étant proche des préoccupations des salariés
 - •Surveiller l'émergence des nouveaux risques
- Fixer le taux de cotisations des AT/MP :
 - •Prise en compte des dépenses
 - Cotisations payées par l'entreprise







ACCOMPAGNER LES ENTREPRISES DANS LA PREVENTION DES RISQUES EST NOTRE METIER









La région Languedoc-Roussillon

La région, par rapport au national, représente :

4 % de la population, soit 2 727 000 habitants 3 % des salariés, soit 593 007 salariés 5% des entreprises, soit 101 195 entreprises 4% % des AT, soit 26 248 AT 3 % des AT Trajet, soit 2 846 AT Trajet 2 % des MP soit 1 045 MP









Notre Programme

- >TMS: une cible d'entreprises
- CMR : 3 secteurs d'activités (chaudronneries, plasturgie, pressing)
- ➤ Chutes dans le BTP : cible MOA, MOE et entreprises
- ➤ 6 secteurs d'activité : chaudronnerie, entrepôts, couverture plomberie, négoces de matériaux, sanitaire médico-social, restauration collective
- > TPE : 4 secteurs d'activités (garages, transports routiers, restauration traditionnelle, maçons)
- > Jeunes et nouveaux embauchés : parcours vers l'emploi
- > Amiante : cible MOA, entreprises et organismes certificateurs
- > RPS : offre de service régionale
- ➤ Actions tripartites avec : SIST, DIRECCTE et Carsat







Une nouvelle approche

Résultats

Périmètre / Cible

Socle minimum de prévention (seuil d'exigence)

Outils pour mise en œuvre

Déploiement

Partenaires actifs

L'ASSUREUR, LE PREVENTEUR – PRESCRIPTEUR







Restauration collective ETAT DES LIEUX 2014

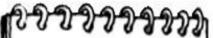
J. PACCHIARINI Ingénieur Conseil Carsat L-R





Etat des lieux 2014

Des enjeux forts en LR : un PAR 2014 - 2017



Périmètre:

code risque 555AA (cantine)

Gestion déléguée Cuisine centrale

371 établissements

2 425 salariés



Risque

- Sur-sinistralité par rapport au national (IF moyen sur 3 ans:72)
- L'indice de fréquence des MP est élevé (X 2 IF national)

Finalité

- Réduire l'exposition des salariés.
- Mise en œuvre d'une politique de prévention des risques dans les établissements cibles.



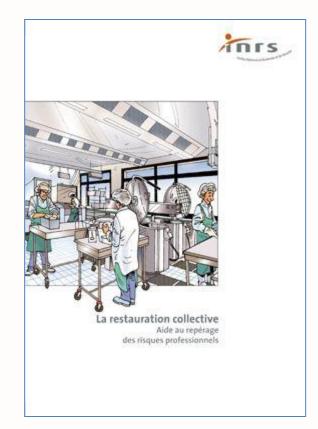




Etat des lieux 2014 réalisé par le service prévention

• A partir d'une grille d'observation des situations de travail adaptée de :

 INRS ED 6075 Aide au repérage des risques professionnels







Etat des lieux 2014 : périmètre

Périmètre des interventions terrain réalisées par les Contrôleurs de Sécurité :

100% des enseignes

- 12 présentes en LR
- 100% des cuisines centrales
- 8 présentes en LR
- des établissements hors enseignes avec une sinistralité avérée



71 établissements concernés sur 371

soit environ 20%

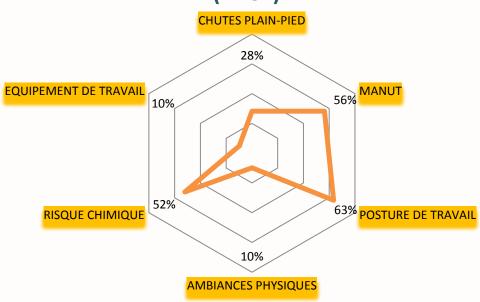


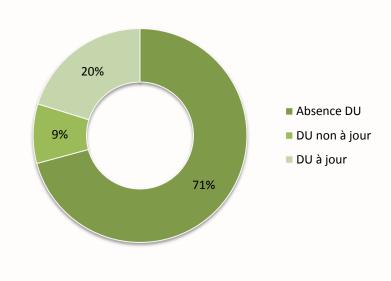




Etat des lieux 2014 : résultats

Synthèse observations risques terrains (71 SE)











- Définition du socle minimum de prévention
- Accompagnement par les équipes du service prévention
- Recueil de données pour la conception d'une unité de restauration collective





Définition d'un socle d'exigences minimum : 5 points

- 1. Un document unique prenant en compte les risques liés aux TMS et aux MM
- 2. La formation du personnel
- 3. Des mesures de prévention des risques liés aux TMS
- 4. Des mesures de prévention des risques liés aux MM
- 5. L'identification et le stockage adapté des produits chimiques dangereux







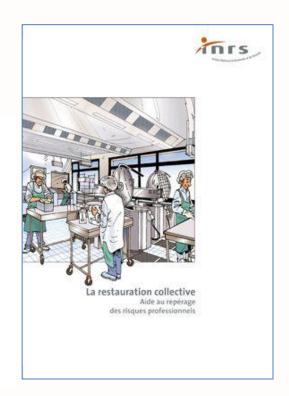
Socle d'exigences minimum : point 1/5

1.Un document unique prenant en compte les risques liés aux TMS et aux MM

Identifier les risques à partir :

- de l'analyse des flux
- de l'observation du travail réel dans l'établissement concerné.

Le mettre à jour au moins annuellement



INRS ED 6075







Socle d'exigences minimum : point 2/5

2. La formation du personnel

- Désigner une personne référente en santé au travail : CBP
- Former des salariés à Devenir acteur PRAP IBC »







Socle d'exigences minimum : point 2/5

2. La formation du personnel

Formation des salariés au PRAP IBC (Prévention des Risques liés à l'Activité Physique) par un Organisme habilité par le réseau Assurance Maladie Risques Professionnels. La liste de ces organismes est disponible sur le site INRS <u>www.inrs.fr</u>.







Socle d'exigences minimum : point 3/5

3.Des mesures de prévention des risques liés aux TMS

Mettre en place des mesures de prévention en vue de réduire les expositions aux postures contraignantes de vos salariés, notamment en garantissant une hauteur de travail adaptée constante lors de la préparation et du transfert des denrées



MACPT (TMS PRO)









Socle d'exigences minimum : point 4/5

4. Des mesures de prévention des risques liés aux MM

Mettre en place des mesures de prévention en vue de réduire les manutentions de charge de vos salariés en particulier lors de la réception des produits et le déplacement des denrées et du matériel









Socle d'exigences minimum : point 5/5

5. L'identification et le stockage adapté des produis chimiques dangereux

Prévoir des bacs de rétention et un stockage par catégorie de produits









 Recueil de données pour la conception d'une unité de restauration collective

Réaliser les mesures de prévention préconisées concernant principalement les sols et les écoulements pour prévenir les chutes de plain pied.

Liste des sols Cnamts mise à jour 2015 disponible sur **Agrobat**







STRATEGIE DE MISE EN ŒUVRE 2014-2017

J. PACCHIARINI Ingénieur conseil Carsat L-R







Stratégie de mise en œuvre 2014-2017

- Cible sur 4 ans :
- 100% des enseignes 12 présentes en LR
- 100% des cuisines centrales 8 présentes en LR
- des établissements hors enseignes avec une sinistralité avérée
 - > plus de 90% des établissements du secteur concernés







Stratégie de mise en œuvre 2014-2017

Actions à mettre en œuvre

- Intégrer la gestion du risque professionnel
- Harmoniser les approches entre régions
- Agir auprès des enseignes
- Mieux faire connaitre les bonnes pratiques

Résultats attendus

A minima:

mise en œuvre du socle d'exigences minimum par la cible







Un outil de suivi des enseignes ...

